

Universités
de Grenoble

la
cgt
FERC
SUP



Soyez acteur(s) de votre vie personnelle, professionnelle et sociale !

N°3-janvier 2009

CéGéTévous

des rendez-vous
qui vont compter

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'appel unitaire interprofessionnel du 29 janvier prochain. A l'évidence, toutes les conditions sont réunies pour une forte mobilisation. Pour cela, nous devons toutes et tous être sur le pont dès aujourd'hui et aller à la rencontre de nos collègues.

pour nous faire entendre
le 29 janvier
TOUS ENSEMBLE

Rappel Elections

A l'**UPMF**, nous voterons
le 27 janvier pour désigner nos représentants à la **CPE** et à la **CCPANT** le **3 février** pour désigner nos représentants au **CTP**.

A l'**UJF**, nous voterons 5 février au **CTP** et
24 mars 2009 de 9h à 17h
pour désigner nos représentants à la **CPE**.

Recommandé aux contractuels et aux titulaires nouvellement affectés à l'UPMF.

Pour chaque élection et dans chaque composante, sont affichées les listes électorales : vous devez dès aujourd'hui impérativement **vérifier** sur celles-ci que vous êtes bien inscrit(e) et demander votre inscription auprès des responsables administratifs.

Quand on voit la guerre perdurer
Quand on voit la misère, l'exclusion, le racisme se développer
Quand on voit ce qu'il reste de l'emploi, de la poste, du système de santé
de l'industrie, de la formation et de la recherche
Quand on voit les services publics livrés aux sirènes de l'argent roi et du capital
Alors résolument, souhaitons-nous une année 2009 de luttes et de conquêtes sociales!
Alors tous ensemble pour réussir le premier rendez-vous de l'année, le 29 janvier 2009

Meilleurs vœux
Syndicalement vôtre

Grève et Actions du 29 janvier
départ de la manifestation
10h gare de Grenoble

Pourquoi voter CGT ?

Voter pour la CGT c'est voter pour des élus « indépendants » qui refusent la co-gestion et qui au sein des différentes commissions agissent pour la mise en place d'une gestion transparente des personnels (promotions, primes, indemnités, mobilité, transformation des postes entre catégories, entre corps, maintien et création des postes)

Voter pour la CGT c'est voter pour un service public efficace et accessible à tous (refus de la précarisation, pour la titularisation des contractuels, maintien du statut de fonctionnaire de tous les personnels dans le cadre de la fonction publique d'Etat...)

2009, enterrement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche? Ou résistance généralisée?

Le 10 Août 2007, le gouvernement publiait la LRU, réformant les universités, contre l'avis de tous les syndicats et après un simulacre de dialogue social... La CGT fut, avec d'autres organisations, à la pointe du combat contre cette loi que nous jugeons dévastatrice pour le service public. En vain.

Le premier semestre 2008 a vu les nouvelles structures de gouvernance se mettre en place, en particulier les nouveaux CA, limités à 30 membres, la proportion de représentants du personnel diminuant sensiblement...

Depuis le second semestre 2008, on entre dans le vif du sujet et l'ampleur de la catastrophe apparaît de plus en plus clairement, au fil des mesures concrètes qui s'accumulent.....

Après plusieurs cycles d'annonces et de démentis, la démolition du CNRS est finalement bien engagée, par son redécoupage en instituts relativement autonomes, la perte à moyen terme de son caractère pluridisciplinaire (sortie des sciences de la vie et de l'informatique, par exemple), et le repliement sur les grands instruments, avec le désengagement programmé de dizaines d'Unités Mixtes de Recherche...

On s'oriente vers de profondes inégalités entre les différentes universités. Le plan campus en est un bon exemple qui va favoriser quelques campus d'élite et laisser tous les autres à leur décrépitude... Mais toutes les mesures vont dans ce sens, comme l'attribution de 20% de la dotation de fonctionnement des établissements en fonction de leur « performance », c'est-à-dire du taux d'insertion professionnelle des étudiants!

Alors que le gouvernement assure faire des universités une priorité, leurs présidents ont eu la désagréable surprise de constater pour la plupart d'entre eux que leur dotation 2009 est en fait en baisse, compte tenu des nouvelles missions à assurer, et que des postes sont supprimés (notamment à Grenoble!) Cerise sur le gâteau, le financement du plan campus est de plus en plus incertain...

Cette asphyxie budgétaire va contraindre les établissements à trouver des ressources en appliquant les recettes libérales que l'on retrouve par exemple dans le projet plan campus Grenoblois :

Recentrage sur le cœur de métier (enseignement et recherche), et donc externalisation massive de tout ce qui peut l'être (patrimoine? Informatique?...), et en particulier les tâches assurées par les agents de catégorie C.

Partenariats public-privé : on fait financer, construire et entretenir les bâtiments par un consortium privé, contre le paiement d'un loyer pour des dizaines d'années. Cela revient à une privatisation des bâtiments...

Sponsoring de bâtiments : bientôt des amphis Schneider, ST, HP?

Carrières : chacun pour soi!

C'est l'individualisation à outrance qui se met en place, dans un contexte général où les salaires ne sont plus revalorisés et où la part des primes augmente :

Enseignants-chercheurs : Le décret modifiant leur statut anéantit leur position de fonctionnaire d'états et instaure une concurrence féroce entre collègues. Le service de chaque enseignant pourra être modulé par le président d'université en fonction de la qualité de leur recherche! (ce qui revient à faire de l'enseignement une sanction pour les « mauvais chercheurs »...). Il n'y a donc plus d'égalité de traitement d'un établissement à l'autre... C'est aussi une perte d'indépendance considérable des enseignants-chercheurs par rapport au pouvoir local d'un président tout-puissant!

Régimes indemnitaires : une part de plus en plus importante des salaires va devenir variable, avec la montée en puissance des primes au mérite, pour les BIATOSS (P.F.R.) comme pour les enseignants (par ex. primes d'excellence scientifique et pédagogique). Ce sont donc les fondements même du service public qui sont attaqués en règle, c'est la concurrence généralisée entre établissements, entre collègues qui se met en place... C'est pourquoi nous vous appelons en 2009 à la résistance générale, en commençant à manifester massivement les 20 et 29 janvier prochain, et à voter non moins massivement CGT les 3 et 5 février pour l'élection des CTP de l'UPMF et de l'UJF.

Rôle des nouvelles instances

Comité Technique Paritaire - CTP :

Le CTP a vocation à débattre de toutes les questions d'ordre collectif, des problèmes d'organisation du travail, des services, de la politique indemnitaire, de la politique de recrutement. Il est compétent sur la politique de Gestion des Ressources Humaines et se voit présenter chaque année un bilan social de l'établissement.

Il se compose de 8 sièges pour les représentants des organisations syndicales et 8 sièges pour les représentants de l'administration. (10 et 10 à l'UJF)

Tout le monde vote : les fonctionnaires et les agents non titulaires comptant au moins 6 mois de présence continue au sein de l'établissement.

CCPANT-Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires :

La CCPANT peut être consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires entrant dans leur champ de compétence. Elle aura donc à statuer par exemple sur les avancements.

Elle est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

Le mandat est de 3 ans renouvelable.

Cette instance est donc assez comparable à la CPE pour les BIATOS titulaires

CPE-Commission Paritaire d'Etablissement

Elle donne un avis sur toute question d'ordre individuel, qui sera transmis aux commissions administratives paritaires académique (cat C) ou nationales (cat A et B) :

Promotions de corps et de grades;

Détachement, disponibilité, mutations...

Recrutements, proposition ou refus de détachement...

Litiges portant sur des refus d'autorisation, contestation de notation.

